

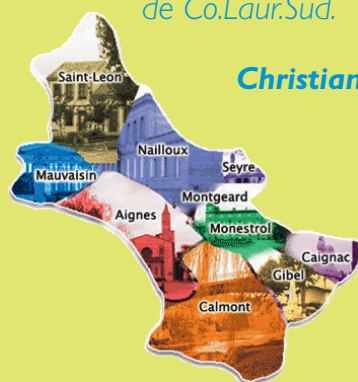
# Editorial du Président

Créé en 1985 au sein du syndicat intercommunal du canton de Nailloux, le service Solidarité de Co.Laur.Sud est aujourd'hui assuré par une équipe de 17 aides à domicile animée par une coordonnatrice et son adjointe.

Agréé par le Conseil Général de la Haute-Garonne, ce service garantit des prestations personnalisées en fonction des besoins de chacun, une présence active, efficace, bienveillante et chaleureuse.

Par ailleurs, en cohérence avec ses choix de politique solidaire, Co.Laur.Sud a obtenu en 2006 l'agrément pour l'ouverture d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) de 30 lits et 5 handicapés dont la gestion en délégation de service public a été confiée à l'association S'AGES.

Tout est maintenant bien en place pour que vous "restiez autonome grâce à l'aide à domicile" sur l'ensemble du territoire de Co.Laur.Sud.



**Christian PORTET**



## Prestations personnalisées

Selon votre situation et vos besoins, notre **service solidarité d'aide à domicile** vous propose des prestations personnalisées 7j/7 encadrées par des professionnelles qualifiées, efficaces et compétentes pour :

- \* L'entretien courant du logement
- \* L'aide aux repas
- \* L'aide partielle à la toilette
- \* L'aide à la mobilité (le lever, le coucher)
- \* L'accompagnement extérieur :
  - aide à la marche
  - aide aux courses
- \* L'assistance administrative

## Modalités de prise en charge

Selon le degré de votre perte d'autonomie et de vos ressources vous pouvez prétendre à diverses prises en charge :

- \* **Après du Conseil Général :**
  - l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
  - l'ASPA (Aide sociale Perte d'Autonomie)
- \* **Après de votre caisse de retraite, mutuelle ou société d'assurance**
- \* **Autres prises en charge lors d'un retour d'hospitalisation, un retour de maternité, accidents et incidents de la vie quotidienne**



## Votre admission dans notre service

Pour toute prise en charge  
notre coordinatrice  
réalise une évaluation  
dans les meilleurs délais.

### Ce qui permet :

- \* De mieux connaître  
votre situation et vos besoins
- \* De préciser les aides  
que nous allons vous proposer
- \* De définir  
avec votre collaboration  
les modalités de mise en place  
de ces aides

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

## service solidarité aide à domicile

Agrément Qualité Conseil Général  
2006-2.31.88

avec le concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

3, rue de la République  
31560 Nailloux  
(au dessus de la Poste)

Tél. : 05 62 71 96 90  
Fax : 05 62 71 96 98

E-mail : [solidarite.coloursud@wanadoo.fr](mailto:solidarite.coloursud@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.coloursud.fr](http://www.coloursud.fr)



Bureaux ouverts  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h  
et de 13 h à 17 h

# Restez autonome avec l'aide à domicile



## Notre service solidarité vous accompagne

